



Pièces à fournir pour le dossier d'inscription à l'ACM Création ou renouvellement



- La fiche d'inscription du club (**Disponible uniquement en salle**)
- La fiche d'inscription FFTA (Envoyée par mail aux archers préinscrits, disponible sur le site de la FFTA, sur le site de l'ACM et en salle)
 Dans l'étape 4 de la fiche FFTA :
 On vous demande de compléter le **questionnaire médical** : Dans le cas où vous avez répondu **OUI** à l'une des questions, vous devrez fournir un **certificat médical** d'aptitude à la pratique du tir à l'arc en club ou d'aptitude à la pratique du tir à l'arc en club et en compétition. (*Sinon, le certificat médical n'est pas nécessaire*)
 (Questionnaire médical envoyé par mail aux archers préinscrits, disponible sur le site de la FFTA, sur le site de l'ACM et en salle)
- Une photo (pour les nouveaux et les anciens qui veulent renouveler leur frimousse)
- Un mode de paiement (**Chèque, espèces ou carte bancaire pour un paiement via une application**) pour l'adhésion et pour l'éventuel achat de petit matériel

Pour les nouveaux :

- Prévoir éventuellement 60 € pour le kit d'initiation
- Un chèque de caution en cas de location d'arc (*chèque qui ne sera pas encaissé*)

Uniquement pour les mineurs :

- Pour bénéficier du **dispositif Pass'Sport**, ramenez impérativement le courrier reçu (*sans ce document, le club ne pourra pas vous faire bénéficier de la remise le jour de l'inscription*)